



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Arrêté N° AG/23/88

**Délégation temporaire de fonctions
Madame Corinne LAVERSIN**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2020 portant élection du Président et des Vice-présidents ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020 portant élection des autres membres du Bureau communautaire ;

Considérant qu'aucun Vice-président ou Conseiller délégué n'a reçu délégation de fonctions pour la Direction de la Communication ;

Considérant l'absence de **M. Olivier GACQUERRE**, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, pendant la période des congés annuels ;

Considérant qu'il y a donc lieu d'assurer la continuité du service pendant cette période ;

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de fonctions est donnée, pour la période du 24 juillet au 18 août 2023 inclus, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Mme Corinne LAVERSIN**, Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, en lieu et place de **M. Olivier GACQUERRE**, pour la Direction de la Communication.

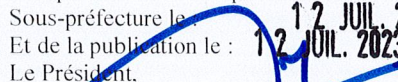
Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet et à l'intéressé.

Article 4 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **11 JUIL. 2023**

Le Président, 

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **12 JUIL. 2023**
Et de la publication le : **12 JUIL. 2023**
Le Président, 



Olivier GACQUERRE



Olivier GACQUERRE